



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFM NATIONAL SUPERMOTARD

www.ffmoto.org

Date de début : **28/04/2013** Date de fin : **28/04/2013** N° d'inscription FFM : **808**
 Lieu : **CLASTRES**
 Moto-Club : **SAINT QUENTIN MOTO PASSION** N° d'affiliation : **2279**
 Nom de l'Organisateur Technique : **SAINT QUENTIN MOTO PASSION**
 Adresse : **8 rue Saint Sauve 02690 ESSIGNY LE GRAND**
 e-mail : **laurentgoire@orange.fr** Téléphone : **0621058197**
 Site Internet :

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

Directeur de course	Christophe NUNC	Licence N°
Délégué FFM (Président du Jury)	Jean-Luc DELPON	Licence N°
1er Membre du Jury		Licence N°
2ème Membre du Jury		Licence N°
Commissaire technique responsable	Jean-Pierre LETELLIER	Licence N°
Responsable du chronométrage	Paulette SENTOST	Licence N°
Responsable du parc coureurs		Licence N°

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross. Seules les catégories dont les cases sont cochées sont accessibles lors de cette épreuve. Le Championnat National est réservé aux pilotes n'ayant pas terminé dans les 15 premiers des Championnats de France Prestige de l'année précédente.

Open :

Age 13 ans minimum en 125cc 2T maximum & 15 ans minimum pour les autres cylindrées.
 Licences NCA / NJ3 / Inter / Inter Jeune
 Cylindrée A partir de 125cc 2T
 Plaques Numéro noir sur fond blanc au dessus de 250cc 4T
 Numéro blanc sur fond noir pour les 125cc 2T
 Numéro blanc sur fond vert pour les 250cc 4T

Un titre de Champion de France Vétérans sera décerné au pilote Vétérans (plus de 38 ans) le mieux classé, à l'issue du Championnat.

Illimited :

Age 15 ans minimum
 Licences NCB / LAJ
 Cylindrée De 250cc à 750cc 2T & 4T monocylindre ou bicylindre

Prix d'arrivée :

Les primes aux pilotes seront attribués conformément à l'article 7 du règlement du Championnat de France National Supermotard.

Fédération Française de Motocyclisme - Direction des Sports et de la Réglementation
 Règlement Particulier du Championnat de France National Supermotard 2013





ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical	Comité Français de Secourisme de l'Aisne		
Nombre de secouristes	7	Nombre d'ambulances	2
Hôpital le plus proche	Saint Quentin	Temps de trajet (en mn)	15

ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Accès

Nom du circuit	Circuit de Supermotard de Clastres
Ville la plus proche	Saint Quentin
Coordonnées GPS	

Le plan d'accès au site est annexé au présent règlement.

Caractéristiques

Longueur	2.5 km	Largeur minimum	500 m
Longueur partie Terre	500 m	Longueur partie Asphalte	2 km
Largeur de la grille de départ	8 m	Longueur de la ligne droite de départ	100 m
Nombre de poste de Commissaires de piste	15		

La capacité correspond au nombre de véhicules autorisés à rouler en simultanément sur le circuit.

Capacité en essais	40	Motos &	Quads
Capacité en manche	40	Motos &	Quads

Le plan du site de pratique est annexé au présent règlement.

VISA CLUB Date : le 20/03/2013 SAINT-QUENTIN MOTO PASSION 8, rue Saint Sauve 02600 EBBIIGNY LE GRAND	VISA LIGUE Date : le 21 MARS 2013 Signature FFM. LIGUE DE PICARDIE FRANÇOISE DU MAIL SÉBASTIENNE CLAUDELA 02800 CUFFIES	VISA FFM N°1310382 Date : le 15/04/2013 Signature Fédération Française de Motocyclisme 74 5011 PARIS 01 49 23 77 00
--	---	---

1) Introduction

Le moto club Saint Quentin Moto Passion organise les 27 et 28 avril 2013 une course de championnat de France de supermotard et une course appelée Challenge France - Belgique .

2) Situation géographique

Le terrain est situé sur le lieu dit "La clef des champs" appartenant à la Communauté de Communes du Canton de Saint Simon. C'est l'ancien aérodrome de Clastres Saint Simon.

L'attestation de location est jointe au dossier .

Situé aux portes de Saint Quentin, à seulement 1h30 de Paris, à proximité de la frontière Belge, le site offre un atout géographique indéniable. Il propose également un accès facile par sa proximité avec les axes autoroutiers comme le montre la figure ci dessous.

3) Déroulement des épreuves

3.1 Les épreuves :

- une course de Championnat de France supermotard et une course appelée Challenge France - Belgique

3.2 Les horaires

Samedi 27 avril 2013 :

14h00 à 20h00 : contrôles administratifs et techniques

14 h00 à 18h00 : essais libres payants

Dimanche 28 avril 2013 :

7h30 à 8h30 : contrôles administratifs et techniques

8h15 à 8h30 : essai libre National 1^{er} groupe

8h35 à 8h50 : essai libre National 2^{ème} groupe



11 AVR. 2013
 F.F.M.
 LIGUE DE PICARDIE
 TERRASSES DU MAIL
 RÉSIDENCE CLAUDE A
 02880 CUFFIES

[Signature]

8h55 à 9h10 : essai libre National 3^{ème} groupe
9h15 à 9h30 : essais libres Challenge France Belgique

Pause

10h05 à 10h20 : essai chrono national 1^{er} groupe
10h25 à 10h40 : essai chrono national 2^{ème} groupe
10h45 à 11h00 : essai chrono national 3^{ème} groupe
11h05 à 11h20 : essais chrono Challenge France Belgique

Pause-repas

13h10 à 13h25 : 1^{ère} manche national C (10'+ 1tour)
13h30 à 13h45 : 1^{ère} manche national B (10'+ 1tour)
13h50 à 14h05 : 1^{ère} manche national A (10'+ 1tour)
14h10 à 14h25 : 1^{ère} manche Challenge France Belgique (10'+ 1tour)

Pause

15h00 à 15h15 : 2^{ème} manche national C (10'+ 1tour)
15h20 à 15h35 : 2^{ème} manche national B (10'+ 1tour)
15h40 à 15h55 : 3^{ème} manche national A (10'+ 1tour)
16h00 à 16h15 : 2^{ème} manche Challenge France Belgique (10' + 1t)

Pause

16h50 à 17h05 : 3^{ème} manche national C (10'+ 1tour)
17h10 à 17h25 : 3^{ème} manche national B (10'+ 1tour)
17h30 à 17h45 : 3^{ème} manche national A (10'+ 1tour)
17h50 à 18h05 : 3^{ème} manche France Belgique (10' + 1 tour)
18h40 Remise s prix

3.3 Règlement particulier :

ARTICLE 1 : DEFINITION

Saint Quentin Moto Passion organise les 27 et 28 avril 2013 une course de championnat de France de supermotard et une course appelée Challenge France - Belgique à Clastres (02). Le circuit mixte d'une longueur de 2500 mètre est composé de 30% de terre et de 70 % de bitume . Le règlement sera conforme aux prescriptions du code sportif de la FFM, du code de la discipline et d'arbitrage, du règlement fédéral et du règlement général définissant dans le principe, l'organisation de l'épreuve de supermotard.

FFM 11 AVR. 2013



LIGUE DE PICARDIE
TERRASSES DU MAIL
RÉSIDENTE CLAUDEL A.
02880 CUFFIES



ARTICLE 2 : PILOTES ADMIS, MOTOS ADMISES

Sont admis les pilotes titulaires d'une licence nationale délivrée par la FFM pour la saison 2013. Des licences à la journée d'un montant de 65 € seront délivrées sur demande. L'épreuve est ouverte à tous types de motocyclette solo de 125cc à 750 cc mono cylindre ou bicylindre seulement répondant aux normes de sécurité imposées par le règlement FFM. Le nombre maximum de pilotes solos admis sur la piste est de 40

ARTICLE 3 : CONDITIONS ET CONFIRMATION D'ENGAGEMENT

Les bulletins d'engagement doivent être retournés dûment complétés et accompagnés d'un chèque de 60 ou 90 euros (location du transpondeur comprise, support possible en complément) à l'ordre de Saint Quentin Moto Passion avant le 3 avril 2013 ; une enveloppe timbrée à l'adresse du pilote sera jointe au bulletin d'engagement pour le retour de la confirmation. Celui-ci mentionnera le N° de course.

ARTICLE 4 : PUBLICITE

Les pilotes consentent expressément à ce que l'organisateur dispose de la liberté du droit d'utiliser leur nom et leur image pour médiatiser l'épreuve. Les pilotes pourront être astreints au port d'un dossard publicitaire et de coller sur leur moto les stickers d'un partenaire de l'organisation dans la mesure où celui-ci n'est pas en concurrence avec un partenaire personnel.

ARTICLE 5 : ASSURANCE

Le moto-club a contracté une assurance conforme à la législation en vigueur.

ARTICLE 6 : SECURITE

La sécurité est assurée par un poste de secours, deux ambulances, un médecin. Des extincteurs seront remis aux commissaires.

ARTICLE 7 : ACCES AU PADDOCK

Les pilotes devront se conformer aux directives données par les commissaires responsables du paddock.

Pour accéder au paddock, les mécaniciens et accompagnateurs devront être titulaires d'une licence 2013.

ARTICLE 8 : CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Les contrôles administratif et technique auront lieu dans le paddock le samedi 27 avril 2013 de 14h00 à 20h00 et le dimanche 28 avril 2013 de 7h30 à 8h30.



FFM.
LIGUE DE PICARDIE
TERRASSES DU MAIL
RÉSIDENCE CLAUDEL A
02880 CUFFIES



ARTICLE 9 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Le principe de l'accession à la finale sera précisé aux pilotes le jour de l'épreuve en fonction du nombre de concurrents.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE DES PILOTES

Nous demandons aux pilotes et à leurs accompagnateurs de bien vouloir respecter les lieux et de rester dans les zones autorisées . L'organisation décline toute responsabilité pour tout dommage pouvant subvenir aux pilotes et à leurs accompagnateurs qui n'auraient pas respecté ce point ainsi qu'à leurs biens.

ARTICLE 11 : IMPORTANT

Pour tout point non précisé dans ce règlement, se reporter aux dispositions générales du championnat de France Supermotard, qui fera référence pour tout litige ou décision particulière. Le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement engage le pilote à accepter et à respecter ce présent règlement.

4 Plan du circuit



Sugarmod and
R.E des champs

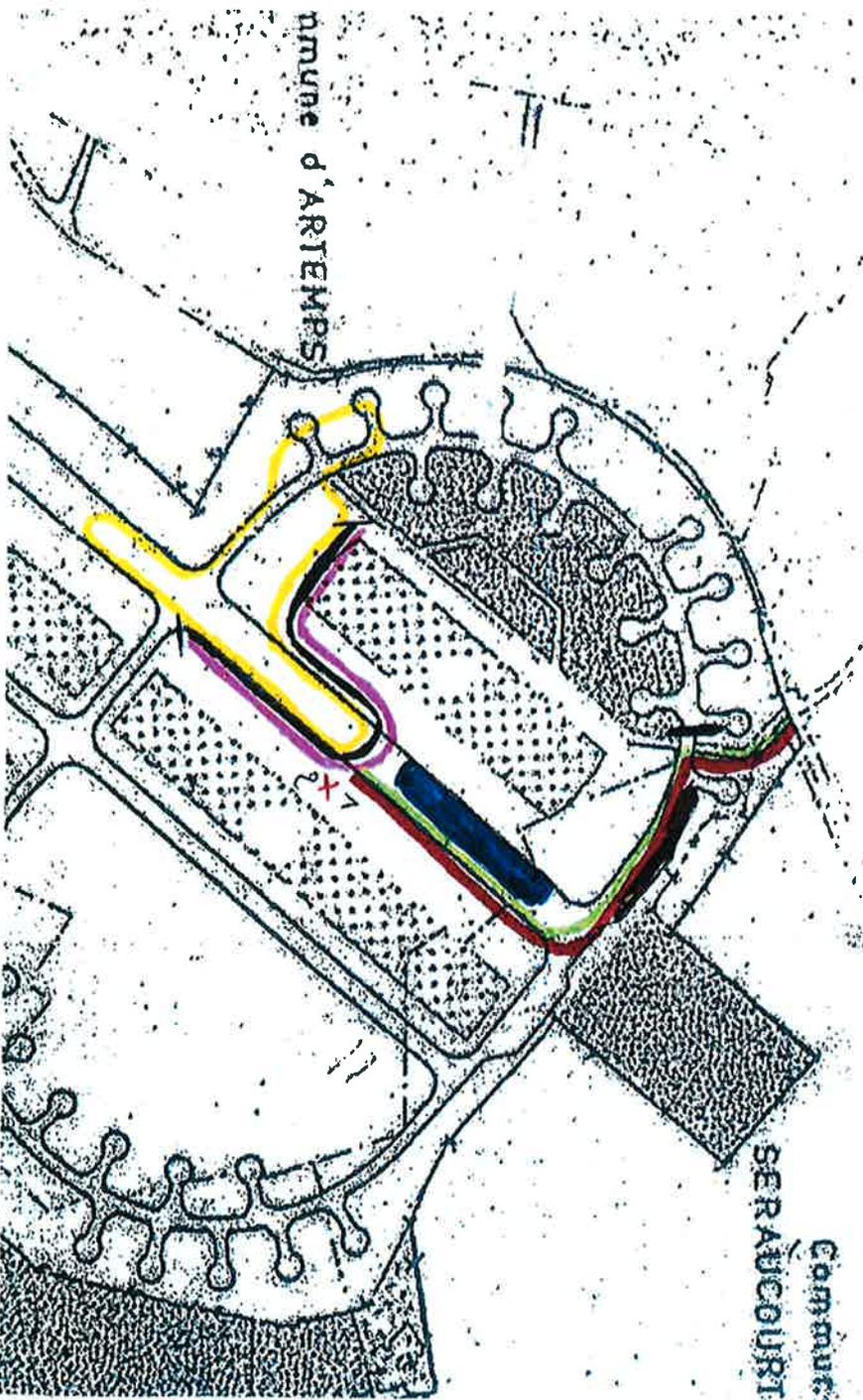
X 1/2 Secours
Secours P.P.R.
P.P.R.

- Axe Rouge
- Rouge P.P.R.
- Rouge P.P.R.
- Rouge P.P.R.
- Entrée / Sortie P.P.R.
- Zone P.P.R.
- Griffage
- Circuit



Commune
SERAUCOURT

Commune d'ARTEMES



ZONE INTERDITE AUX PUBLIC

ZONE INTERDITE AUX PUBLIC

ZONE INTERDITE AUX PUBLIC

PETIT BOIS

PRAIRIE

circuit de super moto

5 mètres

terrain de moto cross

entrée moto

Grillage pour le public

Grillage pour le public

GRILLAGE

ZONE INTERDITE
AUX PUBLIC

FEDERATION FRANÇAISE de MOTOCYCLISME
74, av. Parmentier
75011 PARIS

FEDERATION FRANÇAISE de MOTOCYCLISME
74, av. Parmentier
75011 PARIS
01 42 72 71 00

